M. le président du conseil. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

M. Andrieux dit que son interpellation ne vise pas l'attitude de la Haute Cour, mais celle du Gouvernement; ce qu'il demande, c'est que le Gouvernement ne se conforme point à la doctrine exposée tout à l'heure par M. le président, que certains ministres ont transformé leur cabinet en agence de renseignements et de police où l'on se rencontre pour préparer de faux témoignages. (Interruptions et bruit).

La Chambre tout entière a intérêt à ne pas supprimer le droit d'interpellation par l'abus du renvoi à un mois; ceux qui demandent ce renvoi espèrent que dans un mois la Chambre n'existera plus que de nom et qu'ainsi l'interpellation sera enterrée. Mais la Chambre ne voudrait pas se séparer en laissant derrière elle une sorte de conseil des Neuf ou des Dix qui constituerait une véritable dictature. D'ailleurs, c'est s'abuser de croire que la Chambre sera partie dans un mois, et plus le débat sera rapproché des élections, plus il pourra exercer d'influence sur elles. On n'évitera pas la discussion, on aura la honte d'avoir essayé de s'esquiver.

M. Tirard déclare que sa dignité et son honneur lui font un devoir de prendre une décision peut-être contradictoire avec les intentions de la majorité.

M. Beyer, qui interrompt, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Tirard dit que M. Andrieux a sans doute voulu troubler le repos dont jouit le pays. Il a parlé de faux témoignages qui se préparent avec la complicité du gouvernement. On ne peut laisser une pareille accusation sans réponse, et M. Andrieux doit la préciser. (Applaudissements répétés à gauche).

M. Andrieux expose qu'il y a deux mois que le Sénat a été constitué en Haute Cour et chargé de rechercher un crime d'attentat commis par un député et plusieurs autres personnalités; le Sénat est compétent pour rechercher un crime d'attentat, il ne l'est pas pour rechercher le crime de complot ou tout autre crime. Le crime d'attentat comporte des faits qui ne peuvent être longtemps ignorés; l'instruction, en pareil cas, est facile et la commission sénatoriale doit être fixée depuis longtemps. Il ne faut pas deux mois pour découvrir de pareils faits.

La Commission cherche autre chose qu'un attentat, ou elle attend des preuves qui doivent lui être fournies plus tard. On s'est embarqué sans savoir où l'on irait; on a dit : Poursuivons d'abord, nous verrons ensuite pourquoi. (Applaudissements.)

Voix à gauche. — Les ennemis de la République vous félicitent.

M. Andrieux. — Malgré le secret dont la commission s'entoure, on commence à savoir que les témoins avant de paraître devant elle, sont entendus par le ministre de l'intérieur et que l'on achète avec les fonds secrets des pièces suspectes. (Bruits divers). On a fait entendre devant la commission, parmi les personnes qui avaient assisté à la fameuse « nuit historique », celles qu'on croyait favorables à l'accusation. On n'a pas entendu les autres suspectes d'impartialité.

L'orateur est, quand à lui prêt à déposer devant la haute Cour et à indiquer d'autres témoins importants.

Avant d'entrer dans les détails, il était bon d'indiquer dans quel esprit l'instruction est conduite, et de montrer que c'est avec la complicité du gouvernement qui veut faire traîner les choses jusqu'à la séparation des Chambres.

M. Tirard dit que cette assertion est le contraire de la vérité. (Applaudissements à gauche).

M. Andrieux réplique qu'il attendra la réponse de M. Constans qui est moins préoccupé de l'Exposition que de sa prochaine campagne électorale. La commission ne peut se perpétuer indéfiniment et la Chambre ne peut se séparer *en laissant derrière elle ce pouvoir dictatorial*. La conscience publique se méprendrait sur les lenteurs de la commission et vous ne devez pas laisser croire qu'il n'y a pas de justice en politique.

Vu l'état d'esprit qui anime le Sénat, il est facile de prévoir que la campagne judiciaire est poursuivie non seulement contre un homme, mais contre tous les radicaux.

Voix à l'extrême gauche. — Les radicaux n'ont rien de commun avec vous.

M. Thévenet dit que M. Andrieux ne fournit aucune preuve des accusations portées contre le gouvernement. (Très bien ! à gauche).

Le ministre déclare que le gouvernement n'a aucun droit de surveillance ni de contrôle sur la commission du Sénat *et il ne se mêle en aucune* façon de ses travaux.

M. Laguerre dit que les ministres sont obligés de convenir aujourd'hui qu'il n'y a pas eu attentat et qu'on n'a rien trouvé contre le général Boulanger et ses amis. S'il y a eu un attentat, c'est celui que vous avez commis contre le général (Applaudissements à droite).

Voix à gauche. — Pourquoi s'est-il sauvé.

M. le Président rappelle l'orateur à l'ordre.

Voix diverses : Retirez la parole à l'orateur.

M. le Président consulte la Chambre sur la question de savoir si l'orateur doit quitter la tribune.

La Chambre répond affirmativement.

L'ordre du jour

M. Paul de Cassagnac dépose un ordre du jour motivé dont il est donné lecture au milieu du bruit des conversations.

M. le Président annonce ensuite que l'ordre du jour pur et simple est demandé et accepté par le gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 331 voix contre 209.

Le Budget des postes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des postes.

M. Le Gavrian développe son amendement sur le chapitre 6.

L'amendement est rejeté par 264 voix contre 195.

VOTE DE L'AMENDEMENT MAXIME LECOMTE

M. Maxime Lecomte défend l'amendement tendant à augmenter de 300,000 francs le crédit du chapitre 6, pour permettre d'augmenter le traitement des facteurs ruraux.

L'amendement de M. Maxime Lecomte est adopté par 225 voix contre 198.

Le reste du budget des postes et télégraphes est adopté sans modification, le budget de la caisse nationale d'épargne est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance budgétaire.

La séance est levée à 6 heures.

Séance vendredi.

SÉNAT

Séance du 28 mai 1889

Présidence de M. Le Royer, président

LES NOUVEAUX CANTONS DE LILLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ayant pour objet l'augmentation des cantons de la ville de Lille.

M. Georges Martin. — Il ne s'agit pas, en réalité, de faire de nouveaux cantons existants pour plusieurs conseillers généraux, ce qui est contraire à la loi de 1871.

Il faudrait que le gouvernement reprit pour son compte, la proposition de M. Loustalot, tendant à donner à certains cantons plus populeux, un plus grand nombre de conseillers généraux.

Je demande, dans tous les cas, l'ajournement du projet actuel pour que le ministre de l'intérieur puisse donner son avis à ce sujet.

M. Barbedette, rapporteur. — Le projet actuel ne rencontre, de la part du gouvernement, aucune opposition; je prie le Sénat de repousser l'ajournement.

Le renvoi est repoussé et le projet adopté après quelques observations de MM. Georges Martin, Clément, Barbedette et général Robert.

La Loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

M. le général Deffis, rapporteur, s'explique sur l'amendement de M. Le Guen, tendant à dispenser des manœuvres les ministres des cultes pourvus d'un emploi rétribué par l'Etat; il l'accepte, et propose d'en étendre le bénéfice à tous les agents et fonctionnaires portés au tableau B.

M. Le Guen remercie la commission d'avoir accepté le principe de son amendement, mais il demande que l'on dise que les ministres des cultes sont dispensés, et non pas peuvent être dispensés, comme le propose le rapporteur.

Il est donc obligé de maintenir son amendement.

L'amendement est repoussé.

Les articles 49 à 80 sont adoptés.

Le Sénat adopte l'amendement soutenu par le ministre de la Guerre, qui porte que les jeunes gens établis aux colonies fassent un service égal à ceux de la métropole.

L'amendement était réclamé par les députés et sénateurs des colonies.

La suite de la discussion est renvoyée à de*main et la séance est levée à 6 h. 05.*

L'ATTENTAT CONTRE M. CARNOT

Perrin devant le tribunal correctionnel

Paris, 28 mai. — Perrin, l'individu qui a tiré sur le Président de la République a comparu devant le tribunal correctionnel.

L'interrogatoire s'est borné à un monologue assez monotone du président, rappelant par le même le passé de Perrin.

Le Ministère public rappelle l'émotion qui s'est produite partout en France et à l'étranger à la nouvelle de l'attentat dont M. Carnot fut l'objet. Ce fut un véritable soulagement quand on apprit que M. Carnot n'avait pas été blessé.

Le substitut dit que la préméditation et le guet-apens sont absolument certains.

Il demande au tribunal une condamnation proportionnée au délit.

Me Signovino, défenseur du prévenu dépose des conclusions tendant à faire juges de l'acte commis par Perrin, sans circonstances pénales, attendu que M. Carnot n'a éprouvé aucune blessure physique, ni aucune émotion morale.

Me Signovino présente ensuite la défense. Il parle de la femme et des trois enfants de Perrin qui ont cruellement souffert.

Il fait un sombre tableau des injustices et des vexations sans nombre dont son client fut l'objet de la part de M. Grodet, gouverneur de la Martinique.

Il termine en demandant l'acquittement de son client.

Le tribunal après une longue délibération a rendu le jugement, condamnant Perrin en vertu de l'article 311 du code pénal à 4 mois de prison.

DERNIÈRE HEURE

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 28 mai. — Il est question d'un nouveau mouvement administratif qui porterait seulement sur quelques sous préfectures par suite du remplacement du nouveau sous-préfet de Toulon, non encore installé.

Ce mouvement paraîtra dans quelques jours.

AU PARLEMENT HONGROIS

Vienne, 28 mai. — Au parlement hongrois des députés interpelleront au sujet de l'entrevue du roi Humbert et de l'empereur Guillaume et des avances faites par l'Allemagne à l'Italie qui provoquent certaines inquiétudes dans le monde politique; tout aussi bien que le prochain voyage de Guillaume, à Constantinople, provoque des craintes pour l'influence de l'Autriche dans les Balkans.

On croit que la séance sera orageuse.

ACTUALITÉ

Il y a des gens que préoccupe toujours et avant tout l'actualité. Je suis de ces gens-là.

Aussi ne quitté-je plus l'Exposition. Car toute l'actualité : politique, industrie, commerce, art, science, se résume aujourd'hui en ce mot : Exposition.

J'ai donc élu domicile quasi au Champ de Mars, aux Invalides et au Trocadéro. On pourrait être plus mal domicilié, avouez-le. Pour mon compte, j'en sais peu qui, depuis le jour où j'ai vu la lumière, m'aient aussi pleinement satisfait.

Depuis le petit matin jusqu'à la dernière heure du jour, je parcours cette merveilleuse enceinte et je ne me lasse pas de la parcourir.

Je l'aime, l'Exposition, aussi bien dans ses manifestations extérieures que dans son esprit. Je l'admire dans son ensemble et je la savoure en détail.

De quelque côté qu'on se place, sous quelque angle qu'on la considère, à quelque moment du jour et de la nuit qu'on y promène sa fantaisie, toujours on est forcé de s'incliner devant les merveilles réalisées et la grandeur du nom français.

***

C'est qu'une extraordinaire vitalité préside à cette fécondation de notre génie national. Partout on retrouve l'esprit français aux libres allures, aux larges envolées, aux gaietés prestigieuses.

Car voilà le trait distinctif de cette Exposition d'avance tant décriée, tant vantée aujourd'hui : la joie.

Certes, c'est un enseignement que ce grand concours ouvert au monde entier ; un enseignement, mais un plaisir aussi, un plaisir non commun.

Chacun a quelque chose à y apprendre : avant tout on y apprend le calme et la tranquillité.

Car enfin, sur ce vaste — et pourtant si restreint, lorsqu'on le compare à des territoires, sur ce vaste terrain toutes les nations se rencontrent pacifiquement.

Et de même, entre nous, est ce que là-bas ne disparaissent pas pour un temps — quelques heures — nos dissentiments, *nos inimitiés mêmes.*

Si la politique, l'implacable politique, osait montrer le bout de son nez sous l'ombre de la tour Eiffel ou devant le cadran du dôme central, on la noierait dans le grand bassin.

Les dissensions sont oubliées. On ne voit qu'une chose : un résultat inespéré, une œuvre grandiose, imposant à tous le respect de la France, et l'on ne se souvient que de ceci : cette œuvre est une œuvre nationale, une œuvre de concorde et de paix.

***

Aussi, il faut voir ce succès ! C'est invraisemblable, inouï, inimaginable.

Moi qui ai, comme je vous l'ai dit, élu domicile là-bas, je sais à quoi m'en tenir, et si je ne me retenais, je vous en conterais pendant des jours et puis des jours encore.

L'Exposition — car vraiment on arrive à en parler comme d'une abstraction vivante et agissante — est un grouillement perpétuel, une fête sans fin.

Les réceptions s'y succèdent, également les inaugurations, les cérémonies de toute sorte.

Hier encore, par exemple, on inaugurait [illegible] de la République Argentine. Et le pa[illegible] charmante fête, savez vous. — c'était une cha[illegible]

Allons, bon ! voilà qu'à force d'entendre baragouiner toutes les langues de l'univers et d'ailleurs, j'en arrive à parler belge. Quel résultat.

Vous n'attendez pas ici un compte rendu de cette cérémonie. Je serais vraiment incapable de vous le faire, encore tout ébloui que je suis du spectacle auquel j'ai assisté.

Un bouquet — un parterre de femmes exquises, en toilettes délicieuses, et cela dans une atmosphère tout à fait sud-américaine. Un charme, je vous dis !

C'était chez les Argentins hier ; ce sera chez les Mexicains demain ; après-demain... que sais je ? La série est ouverte — il serait difficile d'annoncer la clôture.

***

Et puis, croyez-vous que c'est tout ? Que non pas ! Une journée passée à l'Exposition est un invraisemblable voyage.

L'ascension quotidienne de la tour Eiffel est de rigueur pour qui se respecte. Et je vous jure qu'avec le temps splendide dont nous sommes favorisés, on n'achète pas trop cher, par la montée de sept cents marches, la jouissance de s'installer sur un siège, au deuxième étage, et de regarder le fourmillement de la cité monstre. Rien n'est à la fois plus curieux et plus attachant.

D'ailleurs, la tour est un phare universel. *Le monde y converge.* Hier, deux amis qui ne s'étaient pas vus depuis dix ans, et à une autre extrémité du globe, sont tombés devant moi dans les bras l'un de l'autre, à cent quinze mètres au-dessus du niveau de la terre. Niez donc l'attraction!

De là haut, la foule apparaît, immense, fourmillante — et minuscule. Les angles s'effacent à une telle hauteur — aussi est-ce de là que je voudrais voir toujours telle actrice que je sais bien et entendre nombre de politiciens. Au moins je ne verrais ni n'entendrais grand chose — tout bénéfice!

***

Ainsi peut-on philosopher là-haut. Non pas que la foule ne vous incite à de très mondaines et terre à terre pensées. Elle est grande autour de moi et volontiers passerais-je ma vie à ces hauteurs, loin, — oh ! si loi du vulgaire, en compagnie d'une quelconque des parisiennes — et autres — qui y perchaient hier.

Car, dans cette diable d'Exposition, ce qu'il y a peut-être de plus remarquable, c'est la femme.

La femme est un être tout de joie, tout de plaisir, tout de sensation. La femme aime ce qui brille, ce qui relui, ce qui est beau. Là bas elle peut satisfaire sa toujours insatiable curiosité en même temps qu'assouvir son besoin d'émotion.

Si l'Exposition n'était pas la complète merveille qu'elle est, elle n'attirerait pas la femme et avec elle tout ce cortège de joie pour les yeux et l'esprit, tout ce plaisir, toute cette gaieté pétillante et débordante.

Et c'est un spectacle dont on ne saurait se lasser, celui de cette fête immense, *chaque jour, chaque soir renouvelée,* dans l'apothéose multicolore des jets-d'eau lumineux.

Ne me reprochez pas mon enthousiasme. Que voulez-vous, je l'aime, moi, l'Exposition !

M. Le Coq.

QUATRE-VINGT-NEUF

28 MAI

Si l'attitude de la noblesse irrite profondément tous les patriotes sincères qui déplorent l'inaction à laquelle sont condamnés les Etats, en revanche elle comble de joie les amis de la cour. A Versailles on exprime hautement sa satisfaction, on laisse publiquement éclater sa joie, on déclare que les Etats n'ont plus que quelques jours à vivre, on tient toute prête la déclaration qui doit les suspendre ; on escompte cette dissolution, on ne se gêne point pour faire entendre que avant qu'il soit longtemps Necker quittera le ministère. La faction aristocratique intransigeante a toutes les audaces : deux annoblis de la veille la mènent ; Cazalès et l'énergumène *d'Epreménil, traitent avec une hauteur* insultante ceux qui se permettent d'avoir un avis contraire aux leurs.

Toutefois, manœuvres et intrigues dans lesquelles entrent les comtes d'Artois, de Provence et la reine, n'ont point réussi à persuader le roi. Louis XVI continue toujours à subir l'influence de son ministre. A l'instigation de Necker, il écrit à chacun des Trois ordres, qu'il désire voir reprendre les conférences interrompues. « Je n'ai pu voir sans peine et même sans inquiétude, l'Assemblée nationale que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi à la régénération de mon royaume, livrée à une inaction qui, *si elle se prolongeait, ferait évanouir les espérances* que j'ai conçues pour le bonheur de mon peuple et la prospérité de l'Etat.... Dans ces circonstances, je désire que les commissaires conciliateurs déjà choisis par les Trois ordres reprennent leurs conférences demain à six heures du soir, en présence de mon garde des sceaux, afin d'être informé particulièrement des ouvertures de conciliation qui seront faites et de pouvoir contribuer directement à une harmonie si désirable et si instante. »

Dans la Chambre du clergé, M. de la Rochefoucauld assure M. de Brézé de l'obéissance absolue de son ordre aux désirs du roi ; une députation précédée de deux prélats, s'en va dans la Chambre des communes faire part aux députés du Tiers de la lettre royale. La députation partie, M. de Brézé est annoncé : le doyen et plusieurs membres s'avancent jusqu'à la porte pour le recevoir ; il remet une lettre du roi, mais refuse d'entrer en donner lecture, prétextant que la Chambre n'est point encore constituée.

La discussion commence au sujet des propositions du roi ; l'heure avancée en fait remettre la suite au lendemain.

Chronique Locale

ROUBAIX

MORT DE CLÉMENT BROUTIN

C'est le 8 février 1887 que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts nomma M. Clément Broutin, directeur de l'Ecole nationale de musique de Roubaix. Il était âgé de 36 ans. Hélas!

La mort impitoyable vient de l'enlever à l'affection des siens et de tous ceux qui l'ont connu.

C'est une perte sensible pour notre Ecole et pour la Grande Harmonie qu'il avait su maintenir à la hauteur où l'avait portée son regretté prédécesseur et maître, Victor Delannoy. Clément Broutin est né à Orchies en 1851.

Son père, horloger de son état l'envoya à Lille vers 1871, pour y apprendre son métier, mais son goût pour la musique lui fit suivre au conservatoire de cette ville les cours d'harmonie, que dirigeait alors M. Victor Delannoy.

Ce dernier le prit en affection et il lui prédit dès lors un brillant avenir.

Trois ans plus tard, il entrait au conservatoire de Paris dans la classe de M. Victor Massé.

En 1875, il obtint le 1er prix d'harmonie, en 1877, il fut admis au concours pour le prix de Rome et obtient avec *Rebecca à la Fontaine*, une première mention; en 1878, avec *la Fille de Jephté*, il est proclamé grand prix de Rome et part pour la capitale italienne où au cours de ses études finales, il compose l'*oratorio* : *Moïse au Sinaï*.

Nous avons entendu en son entier la première de ces deux œuvres à l'Hippodrome et nous avons constaté à l'époque où la donnèrent Mlle Brouchette et M. Minssart l'énorme succès qu'elle remporta auprès de nos concitoyens.

C'était la puissance orchestrale unie à la poésie de la phrase et nous avons souvent surpris bien des amateurs fredonnant le motif thématique de cette œuvre révélatrice d'un génie musical dans toute l'acception du mot.

Moïse au Sinaï fut donné en fragments à une distribution de prix de notre Ecole Nationale de musique que le regretté défunt avait tant fait progresser.

L'invocation au Veau d'Or et la danse orgiaque furent particulièrement distinguées dans cet oratorio où l'auteur avait mis la *quintessence de son* talent et de son inspiration.

Tout récemment, à l'hippodrome, on donnait un opéra-comique intitulé : *Jenny* qui prouva une fois de plus la valeur musicale du compositeur qui vient de s'éteindre. et si l'œuvre ne répondit pas à ce qu'en attendaient les amis de Clément Broutin, la faute en fut au livret d'une nullité complète, alors que la partition était digne de son auteur.

La dernière composition de Clément Broutin qu'il nous a été donné d'entendre en public fut une *Ouverture triomphale exécutée par l'Association symphonique* à son second concert.

D'allure originale en même temps que bien comprise, cette ouverture fut très goûtée de ceux qui l'entendirent et l'applaudirent en cette circonstance.

Nous avons dit plus haut que l'éminent Directeur de notre école de musique, avait porté celle ci à un degré ascendant des plus remarquables et qu'il avait maintenu la réputation artistique de la Grande Harmonie au niveau supérieur, que celle ci avait conquis prédemment.

Mais ce qui laissera le plus de trace du passage, *trop court hélas!* de Clément Broutin en notre ville. c'est la création de l'*Association symphonique.*

L'orchestre déjà renommé, que nous possédons aujourd'hui, est son œuvre personnelle et sera sûrement la preuve la plus marquante de l'énergie, qu'il sut toujours déployer malgré la cruelle maladie qui l'enlevait jour par jour, heure par heure.

Clément Broutin s'était attiré les sympathies de tous ceux qui l'ont connu. et sa mort a causé d'unanimes regrets dans le monde musical et artistique roubaisien.

Il comptait beaucoup d'amis et losqu'en 1887, M. Saisset Schneider, préfet du Nord qui l'avait en haute estime, le fit nommer officier d'Académie, chacun approuva le premier magistrat du département et félicita celui qui fut l'objet de cette distinction.

Les funérailles de Clément Broutin auront lieu vendredi à dix heures et demie, à l'église du Sacré Cœur ; nous sommes persuadé qu'elles seront l'occasion d'une manifestation sympathique de tout ce que notre ville et la région du Nord comptent d'artistes et d'admirateurs du regretté défunt.

C. D. F.

Conseil de révision. — Hier ont commencé les opérations du conseil de révision pour le canton-Est, composé de Roubaix et Wattrelos.

Dès huit heures et demie du matin, la Grande Place et ses abords prend une grande animation ; de tous côtés on aperçoit des conscrits enguirlandés de rubans de toutes couleurs.

Les opérations ont commencé à 9 heures sous la présidence de M. René Pichon, secrétaire général de la Préfecture assisté de MM. Salmont, conseiller de préfecture; Charrier, chef de division à la Préfecture ; le lieutenant colonel Duchesne, Dron, conseiller général ; Vincent, conseiller d'arrondissement; Vigerie, sous-intendant militaire ; docteur Duprey, médecin-major de 1re classe ; docteur Sauce, médecin-major ; Corbière, lieutenant de gendarmerie ; Julien Lagache, maire de Roubaix et ses adjoints ; MM. Vinchon, Destombes, P. Watine, Durot, Saget, secrétaire de la Mairie ; Leuridan-Noclain, maire de Wattrelos; Pluquet, maire de Croix et le maire de Wasquehal ; Barroyer, commissaire central.

A midi un déjeuner de 21 couverts a réuni ces messieurs dans la salle du conseil municipal.

Le menu, très bien servi par le restaurant de l'*Univers* se composait de :

Hors d'œuvre
Caneton rouennaise
Filet de bœuf pointe d'asperges
Poulet de grains au cresson
Galantine
Gâteau de Pithiviers
Salades
DESSERTS

Les opérations ont repris vers deux heures et demie pour se terminer à cinq heures.

Six cent soixante quatre jeunes gens ont passé le conseil de révision : 28 ajournés de la classe 1886; 100 de la classe 1887 et 536 conscrits de la classe 1888.

Vers cinq heures et demie, MM. René Pichon, Salmont, De Santé, Duchesne, Charrier, Vigerie, Julien Lagache, Destombes, Barroyer, Corbière et Payet ont visité le magnifique Parc de Barbieux et à six heures un dîner a eu lieu chez M. Julien Lagache, maire.

Les opérations du conseil de révision continueront aujourd'hui, à une heure et demie pour le canton Ouest qui se compose de Roubaix, Croix et Wasquehal.

Hommage à M. Henry Bossut. — Le tribunal de commerce s'est rendu en corps aujourd'hui, à deux heures, chez M. Henry Bossut pour lui offrir leur médaille commémorative, frappée à la Monnaie de France, pour perpétuer le souvenir des longs et éminents services qu'il a rendus au commerce et à l'industrie de Roubaix. C'est comme premier juge que M. Bossut a concouru à la fondation du tribunal en 1869, et depuis il a été sept fois porté à la présidence par les suffrages de ses concitoyens.

Nous croyons que le fait est unique dans les annales des tribunaux consulaires de France. La ville entière, sans distinction d'opinion, verrait avec bonheur le gouvernement reconnaître par la plus haute récompense le zèle incomparable que ce président apporta si longtemps dans ses laborieuses et délicates fonctions.

La médaille d'or du grand module de 50 millimètres représente la Justice assise de face, appuyée sur les tables de la Loi, superbe composition de l'éminent graveur A. Borel, et au verso l'inscription suivante en relief encadrée de palmes de chênes et de laurier : « A M. Henry Bossut, sept fois président du tribunal de commerce de Roubaix. »

Quatre exemplaire de bronze doré de cette médaille ont été déposés, suivant le vœu de la loi, pour les collections de l'Etat et le tribunal en a fait frapper de semblables pour chacun de ses membres et les archives de Roubaix.

Il ne nous reste qu'à louer notre corps consulaire d'avoir payé aussi largement qu'il le pouvait la dette de reconnaissance du commerce et de l'industrie de la ville de Roubaix.

Les Régates de demain. — Le club nautique *Trois Etoiles* vient de recevoir plusieurs objets d'art pour les régates du 20 mai.

Le *Rowing Club*, de Roubaix, a offert un splendide bronze: le Skiffer de Hébert; M. Largillière, conseiller général et M. Hassebroucq, maire de Tourcoing, ont envoyé chacun une très jolie couple en bronze. Ces objets sont exposés chez M. Jules, rue de la Gare.

Les sociétés suivantes prendront part aux Régates :

Sport Nautique d'Abbeville ; Boulogne, Club de Boulogne sur-Mer ; Sport Nautique d'Amiens ; Union Nautique de Valenciennes ; Société Nautique les Régates Gantoises ; Sport Nautique de Lille ; Sporting Club d'Armentières ; Sport Nautique de Bouchain et Club Nautique Trois Etoiles de Roubaix.

L'Union Nautique de Calais qui avait envoyé ses engagements a été forcée de se retirer par suite de l'absence de plusieurs de ses équipiers.

Les mariages de la Pentecôte à Roubaix

Sur la demande qui lui en a été faite, l'officier de l'état-civil se tiendra, le lundi de la Pentecôte, dans la matinée, à la disposition des personnes qui désireraient se marier ce jour là.

Une noyée. — On a retiré du canal de Roubaix, près de la passerelle du Beau-Chêne, lundi soir, le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de vingt à vingt deux ans.

Son identité a été reconnue hier matin, par son père, c'est une ouvrière moulineuse, âgée de 20 ans, demeurant à Tourcoing, rue St-Hubert, 10.

La cause de cette mort est inconnue, la jeune fille paraît être dans une situation intéressante, peut être s'est elle suicidée dans un moment de désespoir ? Elle était rentrée dimanche à deux heures du matin et avait été fortement réprimandé par son père.

Chronique du vol. — Le nommé Henri Mathot, garçon boucher, sans domicile fixe a été conduit au dépôt pour avoir volé une paire de bottines au préjudice du nommé Fortuné Carrette, demeurant rue de la Barbe d'or.

Abandon de voiture. — Contravention a été dressée à la charge du nommé Léon Frémont, domestique, demeurant à Tourcoing, pour avoir abandonné sa voiture pendant 20 minutes pour aller au..... cabaret.

Arrestations. — La police a procédé aux arrestations suivantes :

Alphonse Bayart, tisserand, sans domicile fixe, pour mendicité et Philomène Rommens, pour outrages envers un agent de la force publique.

Location de livres. — M. Valère Lejeune, 12, rue du Vieil Abreuvoir, informe le public qu'il vient de reprendre la bibliothèque, bien connue de Mme veuve Duburcq, même rue.

Tous les amateurs de lecture trouveront dans les mêmes conditions que par le passé, les œuvres les plus choisies des meilleurs auteurs français et étrangers, ainsi que toutes les nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur apparition.

Cette importante collection outre qu'elle *comprend une partie scientifique et* historique très complète est tout spécialement composée des œuvres des *romanciers* les plus célèbres, ancien et modernes. Citons au hasard, outre les œuvres complètes, illustrées de magnifiques gravures, de Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Paul Féval, Ponson du Terrail, Paul de Kock, Hector Malot, Montepin, Emile Richebourg, Adolphe Belot, Jules Verne, Pierre Zaccone, Georges Ohnet, Emile Zola, Jules Claretie, Alfred de Musset, André Theuriet, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Théophile Gautier, *etc., etc.,* etc.

NOUVEAUTÉS. — *Nantas*, par Emile Zola ; le *Roman Rouge*, par Catulle Mendès ; le *Crime de la rue des Lillas* et l'*Homme à la Pipe*, par Alphonse de Launay.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 28 MAI

Cote officielle de 4 h. 1/2.

La chute qui s'est produite dans les cours a eu pour conséquence d'amener un chiffre d'affaires beaucoup plus important que dans les journées précédentes.

Type n° 1 :	
Mai	5.85 »
Juin	5.85 »
Juillet	5.85
Août	5.90
Septembre	5.90 »
Octobre	5.90 »
Novembre	5.90 »
Décembre	5.90
Janvier	5.87 1/2
Type n° 2 :	
Mai	5.65 »
Juin	5.67 1/2
Juillet	5.67 1/2
Août	5.67 »
Septembre	5.70
Octobre	5.70
Novembre	5.70
Décembre	5.67 1/2
Janvier	5.67 1/2
Type supra	
Mai	6.10

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juillet : 5,000 kilos à 5.87 1/2
Juillet : 5.000 à 5.85 »
Aout : 5,000 kilos à 5,90 »
Septembre : 5.000 kilos à 5.85 »
Septembre : 10.000 kilos à 5.90
Septembre : 5.000 à 5.92 1/2
Septembre : 5.000 kilos à 5.87 1/2
Octobre : 10,000 kilos à 5.92 1/2
Octobre : 30.000 kilos à 5.90 »
Octobre : 10.000 kilos à 5.87 1/2
Octobre : 5,000 kilos, à 5.85.
Novembre : 30.000 à 5.90 »
Novembre : 10,000 kilos à 5.87 1/2
Novembre : 5.000 kilos à 5.75
Novembre : 5.000 kilos à 5.92 1/2.
Décembre : 5,000 à 5.87 1/2
Décembre : 5,000 kilos à 5.85.
Décembre : 5.000 à 5.90.
Ensembe : 160.000 kilos.

Anvers, 28 mai

Cote de deux heures :

En disponible on a fait 129 balles Plata en suint et 0 balles Cap.

Laine en suint : avril, 164 »; mai, 164, juin, 164 »; juill., 164 »; août, 164, sept., ..., oct., ...

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril .....mai, ... »; juin 567 1/2; juill. 570 0/0, aout déc., 570 »; janv.... ».
Ventes, 10,000 kil.

Contrat G

Avril à déc. 591 1/2.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril., ... » ; mai ... 1/2 ; juin 590 juil. 590 » ; août, oct., à nov 590 0/0 déc. 590 0/0; janvier 585 » fév 580 ».
Marché ferme.
Ventes : 135,000 kilos.

Contrat M

Avril-mai 606 juin, 606 »; juillet à déc, 606 ».
Ventes : 030.000 kilos.
Marché ferme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer Ville de Tarragne est entré le 27 mai à Dunkerque venant d'Algérie via le Havre avec laines.

Le steamer Portina a débarqué à Dunkerque : 1402 balles laine de la Plata et a suivi le 26 mai pour le Havre avec le solde, il est arrivé le 27 courant en ce port.

Le steamer Georgivia a touché le 27 mai à St-Nazaire, venant de l'Algérie et allant à Dunkerque via le Havre avec laines.

Le steamer Dupuy de Lôme allant de Dunkerque et le Havre à la Plata prendre charge en laines, a touché le 26 mai à Bordeaux et charge pour cette destination.

Le steamer Matapan a touché le 24 mai à Montevideo venant de Dunkerque et le Havre, prendre charge en laines pour ces ports. A suivi le même jour pour Buenos-Ayres.

Le steamer Chatelier a touché le 26 mai au Havre allant de Dunkerque en Algérie.

Le steamer Belgranos allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque et le Havre a touché le 25 mai à St-Vincent (C. V.) et est attendu à Dunkerque le 4 juin prochain.

Le steamer Ville de Buenos-Ayres est parti le 23 mai de Montevideo pour Dunkerque et le Havre avec 900 balles laine et 800 tonnes d. m., pour Dunkerque ; plus 100 balles laine et 700 tonnes d. m. pour le Havre.

Le steamer Chatelier a débarqué à Dunkerque le 25 mai 2700 balles laine d'Algérie.

Le steamer Rio Negro prend actuellement charge en laines à la Plata, pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer Pampa a touché le 24 mai au Havre, venant de la Plata via Dunkerque avec solde de son chargement.

Le steamer Charente a mis en mer le 26 mai de Bordeaux allant à la Plata.

Le steamer Béarne qui a relaché à Rio-Janeiro en allant de la Plata a été en partie réparé.

PRIX DU PAIN

pour servir de règle aux Boulangers

PAIN DE MÉNAGE	MONNAIE décimale
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à..................	28 »
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ	
Le pain d'un kilogr. et demi est taxé, par kilogramme, à........	30 500
PAIN BLANC	
Composé comme le précédent, avec extraction de 25 0/0 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogr. et demi est taxé, par kilogr., à......................	33 »
PAIN DE FLEUR (dit *Pain Français*) Composé de fleur 1re qualité	
Le pain de 125 gr. est taxé à......	4 625
Les deux pains, à..............	9 250
Les quatre pains, à............	18 500
Les huit pains, à..............	37 »

Spasmes et Vapeurs

Il est quelquefois bien difficile d'expliquer et de combattre certaines indispositions propres à la femme connues sous le nom de : Maux de nerfs, Spasmes, Vapeurs, etc.

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers : tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A. Fresnes ; Berriez, pharmacien. — Huart, pharmacien, rue de Mons, à Maubeuge. — Toutes pharmacies. 53 «

TOURCOING

Le procès du théâtre. — Le théâtre n'existe plus, mais comme nous le disions en annonçant sa disparition, le procès qu'il a soulevé est encore loin d'être terminé.

On se rappelle que le tribunal de commerce de Tourcoing avait rendu un jugement autorisant MM. Gustave Debucquoy et Victor Girau a faire tant par titres que par témoins, la preuve de leur co participation dans l'achat du théâtre avec M. Morel-Lecomte.

Ce dernier fit appel de la décision du tribunal de commerce de Tourcoing devant la chambre des appels de Douai.

Cette dernière, par arrêt du 27 courant a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing.

Et le procès continue !

Encore une saisie aux Halles. — Voilà en moins de huit jours, la troisième saisie importante de viande impropre à la consommation, effectuée aux Halles, par M. Ansar, vétérinaire, inspecteur des denrées alimentaires.

C'est d'abord un veau mort né venant de Neuville, puis 100 kilos de viande de bœuf, pardon ! de vache, d'une vache abattue, au moment où elle allait crever d'une fièvre de lait.

Enfin hier, c'est à nouveau un veau mort né, du poids de 16 kilos, venant de Belgique que M. Ansar a saisi.

Nous félicitons vivement M. le vérificateur des denrées alimentaires de la vigi-